



Rabat le,

## Communiqué

La Mutuelle Générale du Personnel des administrations publiques au Maroc, porte à la connaissance de l'ensemble des adhérents, que conformément à l'article 10 du dahir n°1-57-187 du 12 novembre 1963 portant statut de la mutualité, à l'article 16 du statut de la Mutuelle Générale et au code des élections des délégués, du 04 mars 2009, cette dernière procédera, à partir du 22 juin 2009, à l'organisation des élections des délégués des adhérents pour les six prochaines années.

La Mutuelle Générale publiera ultérieurement un autre communiqué pour informer les adhérents des dates et lieux du déroulement des élections.